CHAPITRE 2

CHAMROUSSE
Alpes - France 1700

Maître d'ouvrage : REGIE DES REMONTEES MECANIQUES DE CHAMROUSSE
35 Place des Trolles
38410 CHAMROUSSE
Tel 04 76 89 90 21

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

N° 2814-4085

TSD 6 DE BERANGERE

- **Mai 2021-**

Ministère chargé de l'urbanisme

Demande de

☐ Permis d'aménager

comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

☒ Permis de construire

comprenant ou non des démolitions

cerfa N° 13409*07

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA | Dpt | Commune | Année | N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le ___ Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc national
☐ au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
☐ au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2ème, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance

Date : Commune :

Département : Pays :

Vous êtes une personne morale

Dénomination : RÉGIE DES REMONTÉES MÉCANIQUES DE CHAMROUSSE

N° SIRET : 500 717 285 00018 Type de société (SA, SCI...) :

Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☒

Nom : GÉROMIN Prénom : Frédéric

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 62 Voie : Place de Belledonne

Lieu-dit : Localité : CHAMROUSSE

Code postal : 38410 BP : Cedex :

Téléphone : 04 76 59 09 09 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☐

Nom : Prénom :

OU raison sociale :

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

☒ **J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :** directionoperations@chamrousse.com

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : ..... Voie : Roche Béranger

Lieu-dit : domaine skiable de Chamrousse Localité : CHAMROUSSE

Code postal : 38410 BP : Cedex :

Références cadastrales[1] : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9) voir tableau des références cadastrales

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

3.2 – Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à connaître ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐
Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui ☐	Non ☒	Je ne sais pas ☐

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : .....

4 - A remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre « projet de constructions »

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

- ☐ Lotissement
- ☐ Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- ☐ Terrain de camping
- ☐ Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- ☐ Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- ☐ Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- ☐ Aménagement d'un golf
- ☐ Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
  - Contenance (nombre d'unités) :
- ☒ Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
  - Superficie (en m²) : 7500 m2 (3000 m2 en G1 + 3500 m2 en G2)
  - Profondeur (pour les affouillements) : -7,5 m
  - Hauteur (pour les exhaussements) : +3,0 m
- ☐ Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de planchers totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- ☐ Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé[1] :

- ☐ Chemin piétonnier ou abri mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- ☐ Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques[1] :

- ☐ Création d'une voie
- ☐ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- ☐ Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle[1] :

- ☐ Création d'un espace public

1 En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Réalisation d'un télésiège débrayable 60 places :
- Longueur : 1802 m - Dénivelée : 375 m - Débit : 3600 personnes/heure

Bien que reprenant l'axe existant et les points de départ et d'arrivée actuels, les terrassements doivent permettre d'adapter les plateformes au nouvel appareil :

- En G1 afin de garder le maximum de place pour la réception et l'attente des skieurs, qui fait défaut aujourd'hui, ainsi que pour accueillir la nouvelle gare plus volumineuse, un terrassement en déblai à l'avant de l'appareil est prévu, de l'ordre de 6000 m3, et raccordé avec des pentes douces (40 à 50%) au terrain naturel au niveau de la piste de ski
- En G2, ces matériaux seront déposés et étalés autour de la gare et du local de commande, afin de mieux intégrer l'ensemble au terrain, ce qui fait défaut aujourd'hui.

L'ensemble est équilibré en matériaux, avec un transfert par les accès carrossables existants entre la G1 et la G2.

Volume de terrassement : 6000 m3 de déblais / remblais

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : _____

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : _____

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : _____

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- ☐ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- ☐ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- ☐ La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ☐ ou Garantie financière d'achèvement des travaux ☐

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui ☐ Non ☐

4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies : _____

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL : _____

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) : _____

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui ☒ Non ☐

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : LE JEUNE Prénom : Patrick

Numéro : 34 Voie : Impasse des jardins

Lieu-dit : Le village Localité : LAVAL

Code postal : 38190 BP : Cedex :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : 044372

Conseil Régional de : Rhône alpes

Téléphone : 04 76 90 34 65 ou Télécopie : ou

Adresse électronique : atelierpatricklejeune@wanadoo.fr

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :

Cachet de l'architecte :

Patrick Le Jeune
Architecte dplg
38190 LAVAL EN BELLEDONNE
atelierpatricklejeune@wanadoo.fr
04 76 90 34 65
Ordre n° 044372

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous[2] :

☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 - Nature du projet envisagé

☒ Nouvelle construction

☐ Travaux sur construction existante

☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Construction des locaux de commande des gares de départ et d'arrivée et Extension de la plateforme d'embarquement skieurs en gare départ
dans le cadre de la construction du nouveau télésiège de Bérangère en remplacement de l'actuel :

Les locaux de commande sont implantés le long des gares, au niveau des quais d'embarquement ou de débarquement.
Le local de commande en gare d'arrivée accueille un local transfo au niveau R-1.
Constructions en ossature + bardage bois / toiture cintrée bac acier gris anthracite / menuiseries bois.
Le local de commande en gare départ est englobé dans un platelage bois sur la surface de l'embarquement.

L'extension de la plateforme d'embarquement skieurs en gare départ se fait depuis l'actuelle façade Est, en prolongement de la casquette en surplomb sur le niveau des caisses des remontées mécaniques.
La nouvelle plateforme est ceinturée par un garde-corps bois / filets métalliques.
La façade niveau caisses RM reste ouverte.

Alimentation électrique depuis le réseau privé existant.
Eaux pluviales infiltrées à la parcelle.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 KVA monophasé (ou 36 KVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

2 Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :
- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ,
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au delà de 150m² de surface de plancher ,
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ,
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5.3 - Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : ___ dont individuels : ___ dont collectifs : ___
- Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :

Logement Locatif Social ___ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) ___ Prêt à taux zéro ___

☐ Autres financements : ___

- Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐ Vente ☐ Location ☐

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale ☐ Résidence secondaire ☐

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin ☐

☐ Autres annexes à l'habitation : ___

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées ☐ Résidence pour étudiants ☐ Résidence de tourisme ☐

Résidence hôtelière à vocation sociale ☐ Résidence sociale ☐ Résidence pour personnes handicapées ☐

☐ Autres, précisez : ___

- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : ___
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :

1 pièce ___ 2 pièces ___ 3 pièces ___ 4 pièces ___ 5 pièces ___ 6 pièces et plus ___

- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol ___ et au-dessous du sol ___
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires ☐

- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif : Transport ☐ Enseignement et recherche ☐ Action sociale ☐ Ouvrage spécial ☐ Santé ☐ Culture et loisir ☐

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée

___

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher[3] en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée[4] (B)	Surface créée par changement de destination[5] (C)	Surface supprimée[6] (D)	Surface supprimée par changement de destination[5] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat[7]						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif	45	64	0	45	0	109
Surfaces totales (m²)						

3 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).
4 Il peut s'agir soit d'une surface existante conservée à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un garage d'une habitation en chambre).
5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.
6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).
7 L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans son article 19 et ses annexes : « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher[3] en m²

Destinations[4]	Sous-destinations[5]	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée[6] (B)	Surface créée par changement de destination[7] ou de sous-destination[8] (C)	Surface supprimée[9] (D)	Surface supprimée par changement de destination[7] ou de sous-destination[8] (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation de garage d'une habitation en chambre)

7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en surface de salles d'art et de spectacles.

9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial)

5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : ___ Après réalisation du projet : ___

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement : .....

.....

.....

Nombre de places : .....

Surface totale affectée au stationnement : ..... m², dont surface bâtie : ..... m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : .....

6 - A remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : .....

.....

☒ Démolition totale
☐ Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Démolition du télésiège débrayable actuel, du local de commande en gare aval (gare départ), du local de commande et du local transfo en gare amont (gare d'arrivée

Nombre de logement démolis : 0

7 - Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☐

Nom : ..... Prénom : .....

OU raison sociale :

Adresse : Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : ..... Localité : .....

Code postal : ___ BP ___ Cedex : ___

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : ..... Division territoriale : .....

8- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

☐ porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
☐ porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
☐ fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
☐ porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
☐ déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
☐ relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :
(Informations complémentaires)

☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
☐ se situe dans les abords d'un monument historique

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.*
Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.
Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme

A CHAMROUSSE

Le -

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.
Vous devrez produire :
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.
Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre . ☐

* Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :
- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Pour un permis d'aménager un lotissement :

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées :

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées :

Information à remplir par le professionnel sollicité:
Vous êtes un : ☐ architecte ☐ paysagiste-concepteur

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _ _ _ _ _ BP : _ _ _ Cedex : _ _

Téléphone : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Adresse électronique : _____@_____

Pour les architectes uniquement :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : _____

Conseil régional de _____

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : 000 Section : BB Numéro : 74
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 98 m2

Préfixe : 000 Section : BB Numéro : 290
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 9 914 m2

Préfixe : 000 Section : BB Numéro : 73
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 15 496 m2

Local de commande gare aval
Extension de la plateforme d'embarquement

Préfixe : 000 Section : BB Numéro : 24
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 526 412 m2

Préfixe : 000 Section : BB Numéro : 23
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 960 m2

Préfixe : 000 Section : BB Numéro : 22
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 146 585 m2

Préfixe : 000 Section : L Numéro : 47
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 3 706 697 m2

Local de commande gare amont

Ligne du télésiège de Bérangère

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Superficie totale du terrain (en m²) : 4 406 162 m2

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)[1] ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].
Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
☒	PC1. **Un plan de situation** du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒	PC2. **Un plan de masse** des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒	PC3. **Un plan en coupe** du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒	PC4. **Une notice décrivant le terrain et présentant le projet** [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☒	PC5. **Un plan des façades et des toitures** [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☒	PC6. **Un document graphique** permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme][2]	1 exemplaire par dossier
☒	PC7. **Une photographie** permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme][2]	1 exemplaire par dossier
☒	PC8. **Une photographie** permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme][2]	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
	Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
☐	PC9. **Un document graphique** faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
☐	PC10. **L'accord du gestionnaire du domaine pour engager** la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	
☐	PC10-1. **Une notice complémentaire** indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

[1] Se renseigner auprès de la mairie
[2] Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si votre projet se situe dans un cœur de parc national :

☐ PC10-2. **Le dossier** prévu au **II** de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :

☒ PC11. **L'étude d'impact ou la décision** de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC11-1. **L'étude d'impact** actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :

☐ PC11-2. **Le dossier d'évaluation des incidences** prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :

☐ PC11-3. **L'attestation de conformité** du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :

☐ PC12. **L'attestation** d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :

☒ PC13. **L'attestation** de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite un agrément :

☐ PC14. **La copie de l'agrément** [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :

☐ PC15. **Une notice** précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :

☐ PC16. **L'étude de sécurité** [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :

☐ PC 16-1. **Le formulaire** attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :

☐ PC 16-2. **L'analyse** de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :

☐ PC 16-3. **Le récépissé** de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet fait l'objet d'une concertation :

☐ PC16-4. **Le bilan de la concertation** et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:

☐ PC 16-5. **Une attestation** établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :

☐	PC 16-6. **Une attestation** établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols **pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures** de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. **[Art.** R.431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :

☐	PC 16-7. **L'attestation mesurant le caractère équivalent des résultats obtenus** par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :

☐	PC17. **Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements** dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :

☐	PC17-1. **Un tableau** indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :

☐	PC 17-2 **Un tableau** indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :

☐	PC18. **La délimitation de cette partie des constructions** [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐	PC19. **La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de** l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐	PC20. **L'estimation sommaire** du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐	PC21. Dans les communes de la métropole, **l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art.** R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :

☐	PC22. **Un document prévu par l'article** R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐	PC23. **Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes** aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite un défrichement :

☐	PC24. **La copie de la lettre du préfet** qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :

☐	PC25. **Une justification du dépôt de la demande** d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite un permis de démolir :

☐ PC26. **La justification du dépôt** de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : ☐ PC27. **Les pièces à joindre** à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans un lotissement :

☐ PC28. **Certificat** indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC29. **Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot** [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC29-1. **L'attestation de l'accord** du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :

☐ PC30. **La copie des dispositions du cahier des charges** de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qualifiant les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC31. **La convention** entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :

☐ PC 31-1. **L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé** ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :

☐ PC 31-2. **L'extrait de la convention** précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :

☐ PC32. **Le plan de division** du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires par dossier
☐ PC33. **Le projet** de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires par dossier

Si le projet est soumis à la redevance bureaux :

☐ PC 33-1. **Le formulaire** de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :

☐ PC34. **Le plan de situation du** terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU ☐ PC35. **La promesse synallagmatique** de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :

☐ PC36. **Une notice** précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires par dossier

Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :

☐ PC37. **La copie de la lettre du préfet** attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :

☐ PC38. **Le récépissé de dépôt** en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires

Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :

☐ PC39. **Le dossier spécifique** permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

❑ PC40. **Le dossier spécifique** permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :

❑ PC40-1. **Une note** précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :

❑ PC 40-2. **Une demande de dérogation** comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	3 exemplaire par dossier

Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :

❑ PC40-3. **Une note** précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :

❑ PC41 **Une copie du contrat** ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :

❑ PC42. **Une copie du contrat** ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :

❑ PC43. **Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale** [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :

❑ PC44. **Le dossier** de demande d'autorisation de travaux [Art L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

ANNEXE
Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
☒	A1. **Un plan de masse** des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver (Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
☒	A2. **Une photographie** du ou des bâtiments à démolir (Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet :

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :		
☐	A3. **Une notice** expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée (Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
☐	A4. **Des photographies** des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures (Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :		
☐	A5. **Une notice** expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée (Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
☐	A6. **Des photographies** des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures (Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
☐	A7. **Le descriptif** des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment (Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques :		
☐	A8. **Le descriptif** des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé (Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier

Liberté • Égalité • Fraternité
République Française
MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA | Dpt | Commune | Année | N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : 64 m²
Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : 0 m²
Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) : 0 m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (5)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?
Oui ☐ Non ☐ Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante ? ....m²

Quel est le nombre de logements existants ?..................

Quelle est la surface taxable démolie ?..........................m²

1.2.3 – Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m² (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes			
Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)		
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)		
	Surfaces créées	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		

1.3 – Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : 0

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : 0 m².

Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : 0

Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs : 0

Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : 0

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : 0 m².

1.4 – Redevance d'archéologie préventive :

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?

Oui ☒ Non ☐

1.5 – Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui ☐ Non ☒

La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui ☐ Non ☒

2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez

Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui ☐ Non ☐

Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :

La superficie de votre unité foncière . ..... m².

La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) ..... m²

La valeur du m² de terrain nu et libre ..... €/m²

Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : ..... m²

Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date . .....

3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
☐ F1. Le certificat fourni par le lotisseur (Art. R. 442-11 3° alinéa du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
☐ F2. Le rescrit fiscal (article R. 331-23 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive	
☐ F3. Le rescrit fiscal (R. 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine)	1 exemplaire par dossier

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :	
☐ F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
☐ F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206-1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	
☐ F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 5° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme .	
☐ F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° du code de l'urbanisme :	
☐ F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
☐ F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
☐ F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1er août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : ___ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| BP : |_|_|_| Cedex : |_|_|

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Date CHAMROUSSE, le

Nom et Signature du déclarant

DOMAINE SKIABLE DE CHAMROUSSE

« Régie Remontées Mécaniques Chamrousse »
62, place de Belledonne
38410 CHAMROUSSE

TELESIEGE DEBRAYABLE 6 PLACES de BERANGERE

Référence DAET ERIC 2814-4085

SOMMAIRE GENERAL
(Conformément aux articles R472-3, R472-4 et R 472-5 du Code de l'Urbanisme)

N° des Pièces	Désignation des pièces	Indice de révision des pièces
A1	Mémoire descriptif	/
A2	Caractéristiques techniques	/
A3	Organisation de la Maîtrise d'Œuvre	/
B	Note sur les mesures de préservation et de réhabilitation du milieu naturel	/
C	Echéancier	/
D	Plan de situation	/
E	Profil en long	/
F	Note de calculs de ligne	/
G	Dérogations	S.O
H	Dispositions de sauvetage	/
I	Note sur les risques naturels	/
J	Etude d'impact	/
K	Autorisations administratives	/
L	Autorisation de coupe et d'abattages d'arbres	S.O
M	Justification du dépôt de permis de démolir	/
N	Documents pour avis de la commission de sécurité	S.O
O	Plans des constructions soumises a permis de construire	/
P	Insertion paysagère	/

S.O : Sans objet

Indice	Nature de la modification	Rédacteur	Date
	Première émission	D.ABINAL	10-05-2021

E.R.I.C
INGENIEURS CONSEILS TRANSPORTS PAR CABLES
Tél . 04 38 12 35 10 - Fax : 04 76 70 19 88

REGIE REMONTEES MECANIQUES CHAMROUSSE

TSD6 de BERANGERE

Pièce A

MEMOIRE DESCRIPTIF de

L'INSTALLATION

A1 Descriptif technique

A2 Caractéristiques

A3 Organisation de la Maîtrise d'Oeuvre

DOMAINE SKIABLE DE CHAMROUSSE

TELESIEGE DEBRAYABLE 6 PLACES DE BERANGERE

DESCRIPTIF TECHNIQUE

SITUATION

Le télésiège est implanté sur la commune de Chamrousse (38410), dans l'emprise du domaine skiable existant de la station du même nom, secteur Chamrousse 1750.

OBJECTIF

Ce projet a pour objectif de remplacer le télésiège débrayable de la Berangère (4 places existant datant de 1986) par un télésiège à pinces débrayables 6 places. Les points forts du projet sont :

- Réduction du temps de transport pour l'accès au sommet à 2070 m.
- Amélioration du confort
- Diminution du temps d'attente
- Facilité d'accompagnement des enfants

DESCRIPTION GENERALE

Réalisation d'un télésiège débrayable 6 places avec un débit de 3600p/h.

1) Station motrice amont

La gare amont est constituée d'une ossature métallique, elle est en appui sur 2 ouvrages de fondation en béton. La motorisation se trouve dans la partie supérieure de la gare.

Les aires de circulation des usagers sont entièrement dégagées de toute structure mécanique et le débarquement des usagers se fera dans l'axe de la ligne.

Un local d'exploitation abrite le poste de conduite et de surveillance. Il est positionné le long de l'installation au niveau de la zone de débarquement.

Le poste de transformation d'alimentation électrique est installé dans le local transformation annexé au local d'exploitation.

2) Station retour aval

La gare aval est constituée d'une ossature métallique, elle est en appui sur 2 ouvrages de fondation en béton.

Les aires de circulation des usagers sont entièrement dégagées de toute structure mécanique et l'embarquement des usagers se fait en ligne droite à l'aide d'un tapis de positionnement.

La tension est assurée par un système de vérins hydrauliques.

Un local d'exploitation abrite le poste de surveillance.

3) Ligne

Les ouvrages de ligne sont constitués de pylônes mono fûts fixés sur des massifs bétons.

Les pylônes supportent les balanciers par l'intermédiaire de potences équipées de passerelles.

Une ligne de vie est installée le long des échelles d'accès.

4) Spécificités de l'installation

Matériel :

. Télésiège débrayable avec tapis de positionnement.

Survol des pistes de ski :

Le survol règlementaire est respecté sur les pistes de ski indiquées sur le profil en long de l'installation. (Pièce E du DAET)

Survol de bâtiment présentant des risques d'incendie :

Les locaux d'exploitation de l'appareil seront équipés d'un système de détection incendie.
Le gabarit incendie de l'installation rentre dans l'emprise du restaurant le Malamut.
Le système de détection incendie du restaurant sera reporté vers la station motrice du télésiège.

Croisement de lignes électriques aériennes :

Sans objet.

Gabarit routier :

Respecté sur les pistes 4x4 passant sous la ligne.

Croisement remontées mécaniques :

Sans objet.

Réseaux enterrés :

Les éventuels réseaux enterrés au niveau des gares et des ouvrages de ligne (alimentation électrique, réseaux d'eau…) seront déviés lors de la réalisation des travaux.

Dévers latéraux :

Certaines zones du profil en long présentent un dévers significatif qui est spécifié sur le relevé terrain. Ces dévers ont été pris en compte lors de la conception l'installation pour le respect des gabarits et des survols règlementaires côtés montée et descente ainsi que pour la conception des ouvrages de génie civil implantés dans ces zones.

5) Travaux et constructions associés à la réalisation de l'installation

La construction de l'installation comprend la réalisation des travaux d'aménagements suivants :

- Dépose des constituants du télésiège de la Bérangère existant avec évacuation de l'ensemble du matériel et enfouissement des têtes des massifs de fondation.
- Les locaux d'exploitation existants seront détruits avec évacuation pour recyclage de l'ensemble des gravats ou stockés pour récupération (seulement pour les locaux en bois transportables).
- Terrassements pour implantation de la gare amont et zone de débarquement.
- Terrassements pour implantation de la gare aval et zone d'embarquement.
- Installation du nouveau télésiège 6 places à pinces débrayables.
- Construction des locaux d'exploitation amont et aval.
- Extension du bâtiment d'accueil aval.

DOMAINE SKIABLE DE CHAMROUSSE

TELESIEGE DEBRAYABLE 6 PLACES DE BERANGERE

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Constructeur	:		Non défini
Télésiège à attaches débrayables	:		6 places
Longueur suivant la pente	:		1 802.57 m
Dénivelée	:		374.93 m
Station motrice	:		Amont
Station de tension	:		Aval
Sens de montée	:		gauche
Débit à terme	:		3 600 sk/h
Nombre de sièges	:		110
Vitesse	:		6 m/s
Embarquement	:		Dans l'axe
Débarquement	:		Dans l'axe
Conditions d'exploitation	:	100% montée	30 % descente
Période d'exploitation	:		été-hiver
Tapis d'embarquement	:		Oui
Exploitation nocturne	:		non
Niveau terrain plate-forme embarquement (TN) :			1 749,25 m
Niveau terrain plate-forme débarquement (TN) :			2 126,00 m

DOMAINE SKIABLE DE CHAMROUSSE

TELESIEGE DEBRAYABLE 6 PLACES DE BERANGERE

LISTE des INTERVENANTS

Maître d'Ouvrage :	Régie Remontées Mécaniques Chamrousse 62, place de Belledonne 38410 CHAMROUSSE Tél : 04 76 59 09 09 Représenté par F. GEROMIN
Exploitant :	Régie Remontées Mécaniques Chamrousse 62, place de Belledonne 38410 CHAMROUSSE Tél : 04 76 59 09 09 Représenté par F. GEROMIN
Maître d'œuvre :	E.R.I.C 13 Bis rue de la Tuilerie 38170 SEYSSINET Tél : 04 38 12 35 10 Représenté par D. ABINAL
Constructeur :	Non désigné à ce jour
Génie civil, montage :	Non désigné à ce jour
BCT :	Non désigné à ce jour
Géotechnicien :	Non désigné à ce jour

ORGANISATION de la MAITRISE d'ŒUVRE

Station : Chamrousse
Installation : TSD 6 de Bérangère
Objet : D.A.E.T.

E.R.I.C
INGENIEURS CONSEILS TRANSPORTS PAR CABLES
12 bis, rue de la Tuilerie – 38170 SEYSSINET PARISET – FRANCE
Tél. 04 38 12 35 10 – Fax. 04 76 30 10 88
Email : eric@cabinet-eric.com – SARL au capital de 50.000 €
RC Grenoble N° B 313 536 716 (73 B 385)
Code NAF 742 C – SIRET 313 536 716 00027

DESIGNATION	QUALITE	INTERVENANT	FONCTION	TACHES
Régie des Remontées Mécaniques de Chamrousse	Maître d'ouvrage et exploitant	Mr GEROMIN Frédéric	Directeur des opérations	- Choisit le maître d'œuvre, le constructeur le BCT - **Etablissement d'un plan qualité** spécifique à l'opération dans le cadre de son système de management de la qualité.
E.R.I.C.	Maître d'Œuvre (MOE)	Mr. ABINAL Dominique	Maître d'Œuvre Unique	**Description** de l'organisation du projet. **Vérification de** : - l'adaptation du projet au terrain, notamment en matière de choix de l'emplacement des gares et pylônes et du type de système de sauvetage. - la cohérence générale de la conception du projet, y compris les conditions d'utilisation des constituants de sécurité et des sous systèmes. - la conformité du projet à la réglementation technique et de sécurité et aux règles de l'art. - la conformité de l'installation réalisée au projet adopté. **Production** d'un rapport de sécurité établi sur la base des résultats d'une analyse de sécurité et comprenant la liste des constituants de sécurité et sous-systèmes en application des dispositions de l'article 4 du décret n°2003-426 du 9 mai 2003 **Direction** des réunions de chantier et l'établissement de leurs comptes-rendus. **Réception** du génie civil, y compris le contrôle des essais réalisés sur site. **Surveillance des travaux et de la tenue d'un carnet de chantier** relatant les incidents survenus en cours de chantier. La tenue du carnet étant réalisée par l'entreprise réalisant le génie civil et le montage. **Direction** des essais probatoires de l'installation conformément à l'article **R342-23 du Code du tourisme**. **Etablissement** du dossier de demande d'autorisation de mise en exploitation prévu à l'article R445-7 du code de l'urbanisme.
Non désigné	Constructeur	Non désigné	L'entreprise dispose d'un système de management de la qualité conforme aux normes de la série NF EN 29000 et certifié par tierce partie pour la conception et la réalisation des travaux	**Etude du projet d'exécution** **Etablissement de l'analyse de sécurité** destinée à déterminer les constituants de sécurité et les sous systèmes. **Essais et réception** des matériaux et des parties constitutives de l'installation **Fourniture** du matériel (constituants et sous systèmes) conformément au décret du 9 mai 2003.
Non désigné	Réalisation du génie civil montage	/	Chargé d'opération	**Essais et réception** des matériaux et des parties constitutives de l'installation (pour le béton) **Réalisation du génie civil et montage** du télésiège. Tenue d'un carnet de chantier
Non désigné	Ingénieur		BCT	- Vérifié le génie civil béton conformément à l'article **R342-25 du Code du tourisme** - Vérifie le génie civil charpente conformément à l'article **R342-25 du Code du tourisme**
Organisme notifié	Ingénieur		Attestation CE (A charge constructeur)	- Vérifie le génie mécanique et hydraulique (art. 10 de l'arrêté du 18.04.1989)
Organisme notifié	Ingénieur		Attestation CE (A charge constructeur)	- Vérifie le génie électrique (art. 10 de l'arrêté du 18.04.1989)
Non désigné	Géomètre expert		Géomètre	- Relevé de terrain et implantation suivant instructions du Bureau d'Études du Constructeur.
Non désigné	Ingénieur Géotechnicien		Géotechnicien	- Il assiste le maître d'œuvre pour la vérification de l'adaptation du projet au terrain, - Il évalue l'homogénéité du site, les résistances admissibles en portance et en butée latérale conformément au cahier des charges du constructeur.
Non désigné	Ingénieur	/	Coordonateur SPS	Il gère l'organisation de la sécurité du travail (coordonne les mesures de sécurité entre les différentes entreprises intervenant sur le chantier) en phase de conception et de réalisation.

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROJET :

Construction du nouveau télésiège débrayable 6 places de Bérangère en remplacement de l'actuel télésiège devenu obsolète à tous points.
L'ensemble de la ligne, ainsi que les 2 locaux de commande (un en gare aval et un en gare amont), sont déposés.
Le nouvel appareil reprend le tracé de la ligne démontée. Les deux gares - gare aval et gare amont- sont repositionnées en lieu et place des gares actuelles.
Le sens de montée est inversé par rapport au fonctionnement du télésiège actuel : la montée des skieurs et l'embarquement se font à gauche.
Le projet de nouveau télésiège de Bérangère est complété, en gare aval de départ, d'une voie de garage de 75 sièges.
Le projet de nouveau télésiège de Bérangère implique la construction des deux nouveaux locaux de commande. Leur implantation doit être côté embarquement en gare aval et côté débarquement en gare amont. Elle est donc différente des actuels positionnements.
Le débit du nouvel appareil est augmenté, passant de 2400 skieurs/heure à un débit de 3600 personnes/heure.
L'actuelle plateforme d'embarquement des skieurs devient insuffisante pour accueillir la file d'attente en gare de départ.
La construction de ce nouveau télésiège est par conséquent accompagnée d'un projet d'agrandissement de l'actuelle plateforme d'embarquement. Le projet se fait en extension du bâtiment des remontées mécaniques et en surplomb sur la façade des caisses remontées mécaniques.

NOTICE EXPLICATIVE :

Local de commande en gare aval :

1 - ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DES ABORDS

Parcelle : 000 BB 290 Surface : 9 914 m2. Front de neige de Roche Bérangère - Avenue du Père Tasse 38410 CHAMROUSSE
Altitude : 1749 m.
Le site correspond au front de neige de roche Béranger.
Il est dense en équipements, avec notamment le bâtiment des remontées mécaniques, la gare départ de l'actuel télésiège de Bérangère (avec le local de commande).
Le site du projet fonctionne avec 2 niveaux :

- un niveau inférieur en aval du front de neige, qui le niveau voirie et des caisses de remontées mécaniques,
- un niveau supérieur, le front de neige, qui est le niveau de départ du télésiège de Bérangère.

2 - PROJET

2-1 - Aménagement…
L'intervention sur le site est concentrée sur la zone déjà construite.
La gare et le local de commande existants sont déposés.
Implantation d'une nouvelle gare, d'un nouveau local de commande, d'une voie de garage de 110 sièges et agrandissement de la plateforme d'embarquement skieurs.
Les terrassements sont moindres, limités à la nouvelle sortie de gare et à un reprofilage des talus au droit de la nouvelle plateforme.

2-2 - Implantation, organisation, composition, volumes…
La gare aval est implantée au même emplacement que la gare aval actuelle.
Le sens de montée étant à gauche, le local de commande est implanté de l'autre côté de la ligne, au nord de la gare.
Implantation du local par rapport à la gare : façade sud en limite du gabarit libre, à 1,50m de l'encombrement zone VPMS ; et façade Ouest alignée avec le portillon cadence (axe de référence arrière de la gare).
Altimétrie : le niveau 0,00 du local de commande est le niveau Embarquement : 1749,25.
Altimétrie de la plateforme skieurs : 1748,75.
Dimensions au sol : 6,15m x 3,20m. Hauteur maxi en haut de cintre: +3,72.
Programme du niveau 0,00 : local de commande, local fraise et un abri extérieur couvert.
Surface de Plancher créée : 14,0 m2
La toiture est cintrée dans la longueur des 6,15m face à la ligne. La passée de toit est plus importante pour protéger cette façade sur la ligne.
Le local de commande est organisé de façon à voir l'embarquement et le départ skieurs.
Le local est intégré au projet d'extension de la plateforme skieurs.
Le local est englobé dans un platelage bois qui matérialise la surface de la file d'attente à l'embarquement.

2-3 - Aménagement aux limites de terrain…
Sans objet.

2-4 - Matériaux, couleurs…
- Soubassement + dalle en béton banché teinte gris naturel
- Ossature bois isolée avec bardage mélèze - pose à lames verticales / menuiseries bois + vitrage clair
- Toiture : tôle bac acier de couleur gris anthracite.

2-5 - Espaces libres, plantations…
Le projet permet de requalifier du site. Les talus de raccordements au terrain naturel au abords du projet seront traités et réenherbés.
Pas de plantation de tiges. Les pins Cembro sont conservés.

2-6 - Accès, stationnement…
Pas de modification des accès au site.
Stationnement : sans objet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :
Assainissement : sans objet
Réseaux : - eau :
- électricité : amenée en électricité via le réseau d'exploitation privé du domaine skiable.
Eaux pluviales : les eaux pluviales seront collectées dans le réseau privé existant.
Règlementation : le projet relève de la règlementation des téléphériques à voyageurs.

Patrick Le Jeune
Architecte dplg
38190 LAVAL EN BELLEDONNE
atelierpatricklejeune@wanadoo.fr
04 76 90 34 65
Ordre n° 044372

Local de commande en gare amont :

1 - ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DES ABORDS
Parcelle : 000 L 47 Surface : 3 706 697 m2. Domaine skiable de Chamrousse 38410 CHAMROUSSE
Altitude : 2123 m.
Le site est vierge hormis la gare amont, le local de commande et un local poste de transformation. Il présente peu de relief et le paysage de pâturages ras et de blocs rocheux est entretenu pour le domaine skiable.

2 - PROJET
2-1 - Aménagement…
L'intervention sur le site est concentrée sur la zone déjà construite.
Les trois constructions existantes sont déposées (la gare, le local de commande et le local transfo).
Implantation d'une nouvelle gare, d'un nouveau local de commande qui intègre le local transfo.
Les terrassements sont moindres, la pente au débarquement calibrée, les pentes et profils de talus seront remodelés et les talus de raccordements étirés au nord.

2-2 - Implantation, organisation, composition, volumes…
La gare amont est implantée au même emplacement que la gare amont actuelle.
Le sens de montée étant à gauche, le local de commande est implanté de l'autre côté de la ligne, au nord de la gare. Le local transfo est intégré dans la même construction, sous le niveau du local de commande.
Implantation du local par rapport à la gare : façade sud en limite du gabarit libre, à 1,50m de l'encombrement zone VPMS ; et façade Est alignée avec le début de la rampe de débarquement.
Altimétrie : le niveau 0,00 du local de commande est le niveau Débarquement : 2126,00
Dimensions au sol : 6,15m x 5,15m. Hauteur maxi en haut de cintre: +3,72.
Programme du niveau 0,00 : local de commande / local puissance, local stockage petit matériel et un abri extérieur couvert.
Surface de Plancher créée : 50,0 m2
La toiture est cintrée dans la longueur des 6,15m face à la ligne. La passée de toit est plus importante pour protéger cette façade sur la ligne.
Le local de commande est organisé de façon à voir l'arrivée skieurs et le débarquement.
L'étage du local transfo reprend l'emprise du niveau de commande. Son niveau, niveau -2,70 2123,30) est accessible depuis la façade aval Ouest.
Un mur de soutènement soutient le talus en façade nord.

2-3 - Aménagement aux limites de terrain…
Sans objet.

2-4 - Matériaux, couleurs…
-Niveau local transfo : murs béton banché semi-enterrés teinte gris naturel. Porte et grille de ventilation métalliques couleur gris anthracite
- Niveau local de commande : ossature bois isolée avec bardage mélèze - pose à lames verticales / menuiseries bois + vitrage clair
- Toiture : tôle bac acier de couleur gris anthracite.

2-5 - Espaces libres, plantations…
Les abords ne sont modifiés, au-delà des terrassements nécessaires au projet et au bon fonctionnement du site. Les talus de raccordements au terrain naturel seront traités et réenherbés.
Pas de plantation de tiges.

2-6 - Accès, stationnement…
Pas d'accès véhicule au site sauf pour l'exploitation et l'entretien du site.
Stationnement : sans objet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :
Assainissement : sans objet
Réseaux : - eau : sans objet
- électricité : amenée en électricité via le réseau privé d'exploitation du domaine skiable…
Eaux pluviales : les eaux pluviales seront infiltrées sur le site, à la parcelle.
Règlementation : le projet relève de la règlementation des téléphériques à voyageurs.

Extension de la plateforme d'embarquement skieurs en gare départ :

1 - ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DES ABORDS
Parcelles : 000 BB 74, BB 290, BB 73 Surface : 25 508 m2. Front de neige de Roche Bérangère 38410 CHAMROUSSE
Altitude : 1749 m.
Le site correspond au front de neige de roche Béranger.
Il est dense en équipements, avec notamment le bâtiment des remontées mécaniques, la gare départ de l'actuel télésiège de Bérangère (avec le local de commande).
Le site du projet fonctionne avec 2 niveaux :
- un niveau inférieur en aval du front de neige, qui le niveau voirie et des caisses de remontées mécaniques,
- un niveau supérieur, le front de neige, qui est le niveau de départ du télésiège de Bérangère.

2 - PROJET
2-1 - Aménagement…
L'intervention sur le site est concentrée sur la zone déjà construite.
La gare et le local de commande existants sont déposés.
Implantation d'une nouvelle gare, d'un nouveau local de commande, d'une voie de garage de 110 sièges et agrandissement de la plateforme d'embarquement skieurs.
Les terrassements sont moindres, limités à la nouvelle sortie de gare et à un reprofilage des talus au droit de la nouvelle plateforme.

Patrick Le Jeune
Architecte dplg
38190 LAVAL EN BELLEDONNE
atelierpatrickle[illegible]e@wanadoo.fr
04 76 90 34 65
Ordre n° 044372

2-2 - Implantation, organisation, composition, volumes...
La gare aval est implantée au même emplacement que la gare aval actuelle.
L'actuelle plateforme skieurs correspond à la dalle supérieure du bâtiment des remontées mécaniques, avec un porte-à-faux devant la façade Est des caisses remontées mécaniques, plus une épaisseur de terre.
Altimétrie : le niveau 0,00 de la plateforme projet est -0,50m par rapport au niveau Embarquement : 1748,75
Altimétrie : le niveau des caisses remontées mécaniques est à -4,75 du niveau plateforme : 1744,00
Le projet se fait en extension du bâtiment des remontées mécaniques.
L'extension de la plateforme se fait par agrandissement de 5,30m de la dalle béton depuis le garde-corps actuel en surplomb sur la façade Est des caisses remontées mécaniques.
Le projet d'extension récupère le terrain naturel au sud à 3m au sud la limite actuelle.
Le projet d'extension récupère le talus du terrain naturel au nord.
La façade de l'extension est principalement une rambarde garde-corps. Elle est traitée par une large poutre devant la façade Est des remontées mécaniques et des murs béton cintrés.
L'ensemble est soutenu par des poteaux ou des voiles ancrés au niveau inférieur.
Le projet crée une grande surface abritée devant la façade Est (TN = 1743,90) des remontées mécaniques. Il crée également une surface couverte non close au niveau 1745, en lieu et place de l'actuel chalet bois qui sera déposé.
Surface de Plancher créée : 0 m2

2-3 - Aménagement aux limites de terrain...
Sans objet.

2-4 - Matériaux, couleurs...
- Structure en béton banché teinte gris naturel
- Garde-corps : acrotère béton + montants porteurs verticaux en mélèze + structure métalliques support de filets inox tendus
- Plateforme sur dalle béton : remblai en terre végétale avec enherbement / platelage mélèze sur la surface de la file d'attente à l'embarquement.

2-5 - Espaces libres, plantations...
Le projet permet de requalifier du site. Les talus de raccordements au terrain naturel aux abords du projet seront traités et réenherbés.
Pas de plantation de tiges. Les pins Cembro sont conservés.

2-6 - Accès, stationnement...
Pas de modification des accès au site.
Stationnement : sans objet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :
Assainissement : sans objet
Réseaux : - eau : sans objet
- électricité : sans objet
Eaux pluviales : les eaux pluviales seront collectées dans le réseau privé existant.
Règlementation : Le projet relève de la règlementation des téléphériques à voyageurs.

Patrick Le Jeune
Architecte dplg
38190 LAVAL EN BELLEDONNE
atelierpatricklejeune@wanadoo.fr
04 76 90 34 65
Ordre n° 044372

REGIE REMONTEES MECANIQUES CHAMROUSSE

TSD6 de BERANGERE

Pièce B

NOTE SUR les MESURES de PRESERVATION et de REHABILITATION du MILIEU NATUREL

DOMAINE SKIABLE DE CHAMROUSSE

TELESIEGE DEBRAYABLE 6 PLACES de BERANGERE

B - Note sur les mesures de préservation et de Réhabilitation du milieu naturel

Le télésiège débrayable 6 places de Bérangère à Chamrousse vient en remplacement de l'actuel télésiège 4 places du même nom en lieu et place de l'appareil à démonter.

Les massifs béton de l'appareil existant seront détruits sur leur partie visible et le reste des massifs béton seront recouverts de terre végétale et revégétalisés. La ferraille sera quant à elle triée et évacuée.

Pour tous les terrassements à réaliser (plateformes de départ et d'arrivée et fondation des pylônes de ligne), le procédé de réalisation sera le suivant :

- Décapage et stockage à proximité de la terre végétale s'il y a lieu : la terre végétale existante devra être précieusement décapée et stockée en merlon de faible épaisseur afin de ne pas asphyxier les micro-organismes.
- Fouille, fondations et construction,
- Remodelage éventuel du terrain avec réalisation de talus à faible pente.
- À la suite du terrassement, la terre sera soigneusement décompactée, puis régalée sur les surfaces à végétaliser.
- Re-végétalisation avec semences adaptées.

Ces mesures permettront une continuité harmonieuse de la végétation existante aux abords de l'installation.

REGIE REMONTEES MECANIQUES CHAMROUSSE

TSD6 de BERANGERE

Pièce C

ECHEANCIER

Projet	TSD 6 Bérangère
Lieu	CHAMROUSSE
Fait par	D.ABINAL
Date	18-mai-21
Ref :	

Opération	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48
AET																																			
Démontage du TSD 4 Bérangère																																			
Accès G2																																			
Implantation topo																																			
Travaux terrassement																																			
Etudes																																			
Etude de ligne																																			
Etude et descente de charges des gares																																			
Etude pylône de ligne																																			
Etude GC G1																																			
Etude GC G2																																			
Etude GC Ligne																																			
Etudes diverses																																			
Etudes Electrique																																			
Génie civil																																			
Génie civil ligne																																			
Génie civil gare aval																																			
Remblai et finition gare aval																																			
Génie civil gare amont																																			
Remblai et finition gare mont																																			
Livraison local d'exploitation gare aval																																			
Livraison local d'exploitation gare amont																																			
Réalisation de la tranchée multipaire																																			
Montage																																			
Déroulage du multipaire + raccordements																																			
Assemblage de la ligne au sol																																			
Livraison Balanciers																																			
Livraison Passerelles																																			
Héliportage de la ligne																																			
Calage + Serrage de la ligne																																			
Montage de la Gare aval																																			
Habillages gare aval																																			
Montage de la G2																																			
Habillage gare amont																																			
Livraison des armoires électriques																																			
Cablage électrique des gares																																			
Cablage électrique de la ligne																																			
Mise à disposition énergie électrique																																			
Contrôle raccordement des gares																																			
Déroulage du câble																																			
Epissure																																			
Mise en route électrique																																			
Mise en place des véhicules																																			
Réglage de l'appareil (méca + elect), essais et rodage																																			
Essais Maitre d'œuvre																																			
Réception de l'appareil avec le STRMTG																																			

REGIE REMONTEES MECANIQUES CHAMROUSSE

TSD6 de BERANGERE

Pièce D

PLAN de SITUATION

Extrait au 1/15 000ème

Commune de CHAMROUSSE - Régie des remontées mécaniques de Chamrousse - DAET Construction du nouveau télésiège de Bérangère en remplacement de l'actuel

Construction des locaux de commande des gares de départ et d'arrivée / Extension de la plateforme d'embarquement skieurs en gare départ

PLAN DE SITUATION

PC1

Planche 1/2

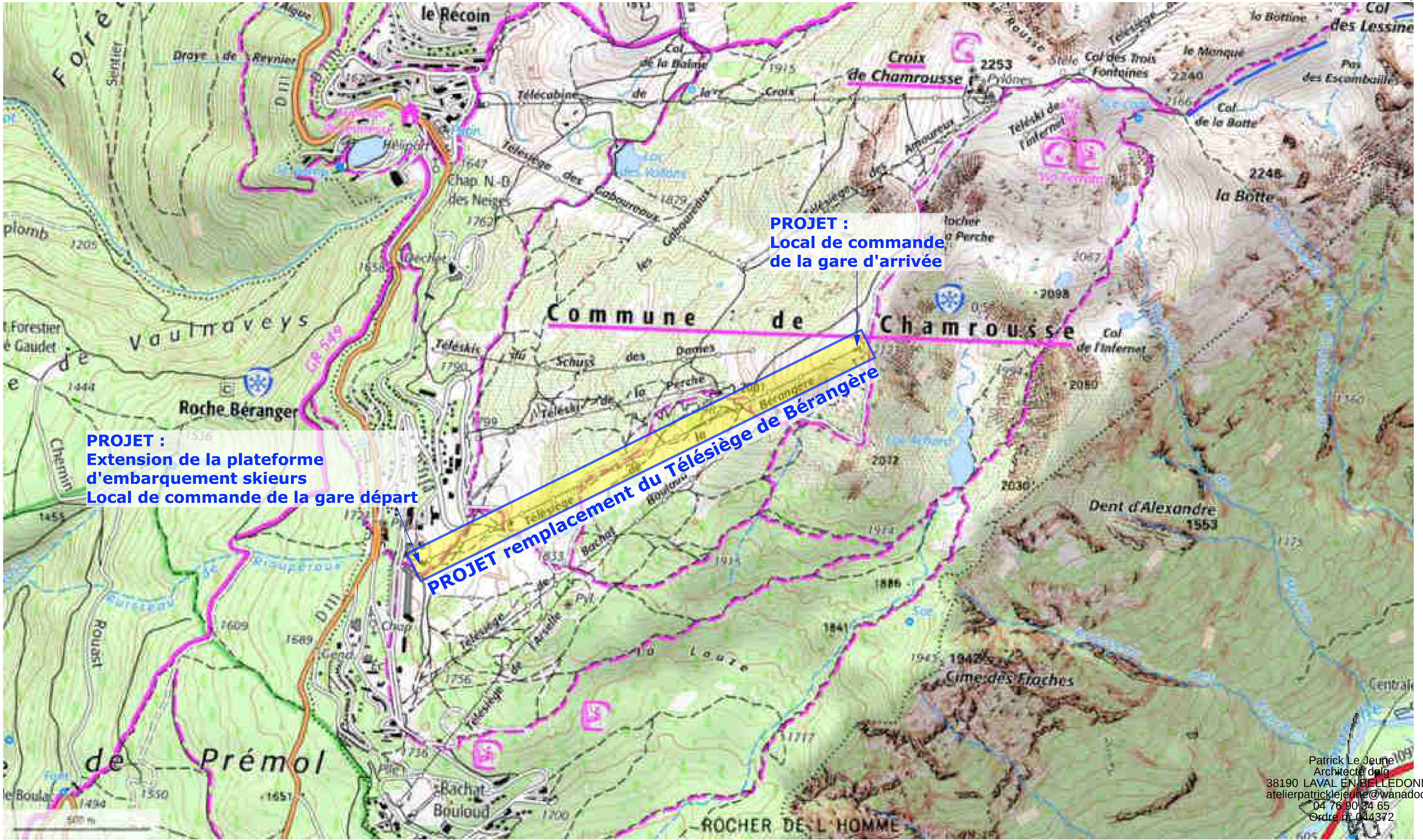

Carte IGN

N

Patrick Le Jeune
Architecte dplg
38190 LAVAL EN BELLEDONNE
atelierpatricklejeune@wanadoo.fr
04 76 90 34 65
Ordre n° 044372

Construction des locaux de commande des gares de départ et d'arrivée / Extension de la plateforme d'embarquement skieurs en gare départ

PLAN DE SITUATION

PC1

Planche 2/2

Cadastre sur vue aérienne

Patrick Le Jeune
Architecte dplg
38190 LAVAL EN BELLEDONNE
atelierpatricklejeune@wanadoo.fr
04 76 90 34 65
Ordre n° 044372

REGIE REMONTEES MECANIQUES CHAMROUSSE

TSD6 de BERANGERE

Pièce E

PROFIL en LONG

Origine du relevé de terrain : Relevé photogrammétrique				
07/05/2021	Mise à jour de la voie de garage (75 sièges), et de l'altitude embarquement	A. GIRAULT	D. ABINAL	C
26/04/2021	Suppression garage G2	A. GIRAULT	D. ABINAL	B
24/04/2020	Modification secteur amont: positions et altitudes P15; P16; G2	A. GIRAULT	D. ABINAL	A
23/03/2020	1 ère version	A. GIRAULT	D. ABINAL	
Date	Nature de la modification	Dessiné	Vérifié	Indice

Phase de travaux : DAET

Validité : Non valable pour execution

Echelle : 1/1000 Folio : 1/1

E.R.I.C
13, bis rue de la Tuilerie
38170 Seyssinet Pariset
Tél. : 04 38 12 35 10
Fax. : 04 76 70 19 88
eric@cabinet-eric.com

Reproduction interdite (loi du 11 Mars 1957)

Chamrousse

TSD6 de Bérangère

Remplacement du TSD4 de Bérangère
Profil en long et vue en plan associée

Format : - PLAN N° 2814-05-00

Longueur horizontale	:	1754,21	m
Denivellation	:	374,93	m
Longueur suivant la pente	:	1802,57	m
Pente moyenne	:	21,37	%
Vehicules	:	110	
Capacite des vehicules	:	6	Pers.
Debit montee	:	3600	P/h
Debit descente	:	1080	P/h
Vitesse maximum	:	6,00	m/s
Sens de marche	:	Montee à gauche	
Motrice	:	Amont	
Tension	:	Aval	
Neige en ligne	:	1,5	m
Neige en station	:	0,2	m
Pente maximum	:	55,58	%

	G1-1	G1-2	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8
Altitude massif	1749,07	1748,02	1747,00	1749,10	1764,71	1783,75	1809,57	1864,01	1873,67	1886,73
Distance horizontale	54,00	80,00	86,50	95,00	137,60	266,04	425,20	563,39	607,27	754,10
Nombre de galets		4S-4S	12C-12C	8C-8C	12S-12S	8S-6S	8S / 8C-8S / 8C	12S-8S	8S-8S	8S-6S
Hauteur	3,70	4,75	5,70	5,80	11,50	15,50	14,50	11,00	12,00	18,00
Inclinaison	0,00	0,00	0,00	30,00	25,00	5,00	20,00	25,00	10,00	5,00

	P9	P10	P11	P12	P13	P14	P15	P16	G2-1	G2-2
Altitude massif	1915,15	1948,01	1974,66	2002,71	2069,72	2094,62	2111,79	2120,00	2123,00	2124,00
Distance horizontale	950,54	1096,01	1210,48	1306,57	1519,48	1603,60	1675,72	1754,22	1785,15	1808,21
Nombre de galets	8S-6S	6S-4S	4S / 4C-4S / 4C	6S-6S	8S-6S	8S-6S	12S-8S	6S-6S	4S-4S	
Hauteur	20,00	15,50	13,00	12,00	11,00	12,50	11,50	9,50	6,60	5,60
Inclinaison	10,00	15,00	20,00	20,00	25,00	20,00	5,00	0,00	0,00	0,00

Distance oblique	
G1-1 – G1-2	26,02
G1-2 – P1	6,58
P1 – P2	8,76
P2 – P3	45,37
P3 – P4	129,84
P4 – P5	161,24
P5 – P6	148,53
P6 – P7	44,93
P7 – P8	147,41
P8 – P9	198,49
P9 – P10	149,14
P10 – P11	117,53
P11 – P12	100,10
P12 – P13	223,21
P13 – P14	87,73
P14 – P15	74,14
P15 – P16	78,93
P16 – G2-1	31,08
G2-1 – G2-2	23,08

REGIE REMONTEES MECANIQUES CHAMROUSSE

TSD6 de BERANGERE

Pièce F

NOTE de CALCULS

NOTE DE CALCUL

CLIENT : Régie des Remontées Mécaniques de Chamrousse

INSTALLATION : TSD 6 de Bérangère

SOUS-ENSEMBLE : DAET

OBJET : Note de calculs de ligne

NUMERO : **2814-1689**

REDACTEUR		CONTROLEUR	
Nom :	D. ABINAL	**Nom :**	P. VIALA
Visa :		**Visa :**	
Date :	18/05/2021	**Date :**	18/05/2021

Indice	Nature de la modification	Rédacteur	Date
	Première émission	D.ABINAL	18/05/2021

Cette procédure est la propriété exclusive du Cabinet E.R.I.C. Elle ne peut être utilisée, reproduite, copiée ou communiquée à des tiers sans autorisation.

Station : CHAMROUSSE | Installation : TSD6 BERANGERE | Profil : 2814 /C | Motrice amont-Tension aval | Auteur : D. ABINAL

Débit montée : 3600 | Débit descente : 1080 | Vitesse montée: 6,00 m/s | Vitesse descente : 6,00 m/s | Tension / poulie : 42000 daN

Câble : 9,00 daN/m | Places : 6 | Poids véhicule: 525,00 daN | Poids passager: 78,50 daN | Frottements: 0,0300 | Véhicules: 100

COTE MONTEE : EN CHARGE (Coté descente : En charge)

App.	Dist.Hz (m)	Deniv. (m)	Tension (daN)	Reaction (daN)	Ang.aval (Rd)	Ang.amont (Rd)	Flèche (m)	Frottement (daN)	Galets S	Galets C	Ch/galet (daN)	Coef.sec.	2*alp (Rd)	2*alp.lim (Rd)	surchar. (daN)	surten. (daN)	message
G1-1			21014	477		-0,0227		14				8,28					
	26,00	0,00					0,15										
G1-2			21027	822	0,0227	-0,0164		25	4		205	8,28	0,0098	0,0780			
	6,50	-0,07					0,01		S								
P1			21124	-5825	-0,0051	0,2727		175		12	-485	8,27	0,0231	0,0780	-5780		
	7,09	2,03					0,01			C							
P2			21332	-3063	0,2849	0,4291		92		8	-383	8,17	0,0180	0,0780	-2818		
	41,22	20,64					0,45			C							
P3			22276	9427	0,4986	0,0708		283	12		786	7,86	0,0357	0,0780			
	130,46	23,36					3,55		S								
P4			23360	5791	0,2810	0,0324		174	8		724	7,48	0,0311	0,0770			
	157,09	24,56					4,89		S								
P5			24357	621	0,2747	0,2493		19	8 /8		78	7,15	0,0032	0,0733		-1587	
	138,36	50,89					3,96		S/C								S/C
P6			26329	6434	0,4507	0,2051		193	12		536	6,63	0,0205	0,0661			
	45,36	10,93					0,37		S								
P7			26922	6393	0,2675	0,0294		192	8		799	6,49	0,0298	0,0642			
	147,12	19,10					3,71		S								
P8			27802	5593	0,2271	0,0258		168	8		699	6,28	0,0252	0,0616		5146	
	195,35	30,34					6,36		S								
P9			29076	5157	0,2790	0,1015		155	8		645	6,00	0,0222	0,0581		4470	
	145,16	28,29					3,39		S								
P10			30255	4308	0,2814	0,1389		129	6		718	5,76	0,0238	0,0551		3976	
	114,22	24,07					2,04		S								
P11			31229	1794	0,2752	0,2178		54	4 /4		449	5,58	0,0144	0,0529		857	
	96,29	27,07					1,45		S/C								S/C
P12			32321	4783	0,3291	0,1812		143	6		797	5,40	0,0247	0,0503		4277	
	212,59	65,91					6,81		S								
P13			34890	5368	0,4145	0,2603		161	8		671	5,00	0,0193	0,0451		5006	
	84,34	26,49					1,01		S								
P14			36031	6000	0,3476	0,1806		180	8		750	4,84	0,0209	0,0423			
	74,00	16,40					0,72		S								

P15			36842	7921	0,2552	0,0393		238	12 S	660	4,74	0,0180	0,0404			
	79,07	6,22					0,78									
P16			37261	4815	0,1175	-0,0120		144	6 S	802	4,68	0,0216	0,0395			
	30,93	0,10					0,12									
G2-1			37353	1108	0,0184	-0,0113		33	4 S	277	4,66	0,0074	0,0395			
	23,06	0,00					0,07									
G2-2			37370	422	0,0113			13			4,66					

COTE DESCENTE : EN CHARGE (Coté montée : En charge)

App.	Dist.Hz (m)	Deniv. (m)	Tension (daN)	Reaction (daN)	Ang.aval (Rd)	Ang.amont (Rd)	Flèche (m)	Frottement (daN)	Galets S C	Ch/galet (daN)	Coef.sec.	2*alp (Rd)	2*alp.lim (Rd)	surchar. (daN)	surten. (daN)	message
G1-1	26,00	0,00	20989	358		-0,0170	0,11	11			8,29					
G1-2	6,50	-0,07	20979	673	0,0171	-0,0150	0,01	20	4 S	168	8,29	0,0080	0,0780			
P1	7,09	2,03	20879	-5866	-0,0065	0,2742	0,01	176	12 C	-489	8,30	0,0234	0,0780	-5787		
P2	41,22	20,64	20799	-3198	0,2836	0,4370	0,35	96	8 C	-400	8,35	0,0192	0,0780	-2996		
P3	130,46	23,36	21192	8424	0,4909	0,0922	2,84	253	12 S	702	8,16	0,0332	0,0780			
P4	157,09	24,56	21642	4436	0,2604	0,0551	3,99	133	6 S	739	8,02	0,0342	0,0777			
P5	138,36	50,89	22246	-325	0,2530	0,2676	3,27	10	8 /8 S/C	-41	7,82	0,0018	0,0734	637		S/C
P6	45,36	10,93	23562	5282	0,4340	0,2099	0,32	158	8 S	660	7,36	0,0280	0,0667			
P7	147,12	19,10	23706	5189	0,2627	0,0436	3,18	156	8 S	649	7,32	0,0274	0,0648			
P8	195,35	30,34	24092	4110	0,2134	0,0424	5,54	123	6 S	685	7,20	0,0285	0,0621		3786	
P9	145,16	28,29	24808	3745	0,2632	0,1121	3,00	112	6 S	624	7,00	0,0252	0,0585		3231	
P10	114,22	24,07	25483	3187	0,2712	0,1461	1,82	96	4 S	797	6,82	0,0313	0,0554		2947	
P11	96,29	27,07	26080	1167	0,2682	0,2234	1,30	35	4 /4 S/C	292	6,67	0,0112	0,0530		409	S/C
P12	212,59	65,91	26754	3520	0,3237	0,1919	6,21	106	6 S	587	6,49	0,0220	0,0506		3143	
P13	84,34	26,49	28454	4014	0,4047	0,2636	0,94	120	6 S	669	6,10	0,0235	0,0455		3774	
P14	74,00	16,40	29052	4689	0,3444	0,1831	0,68	141	6 S	782	5,97	0,0269	0,0427			
P15	79,07	6,22	29340	6205	0,2528	0,0413	0,74	186	8 S	776	5,91	0,0264	0,0409			
P16	30,93	0,10	29362	3726	0,1155	-0,0112	0,11	112	6 S	621	5,91	0,0211	0,0399			

G2-1	23,06	0,00	29296	839	0,0178	-0,0108	0,06	25	4 S	210	5,94	0,0072	0,0395			
G2-2			29284	317	0,0108			10			5,94					

COTE MONTEE : A VIDE (Coté descente : A vide)

App.	Dist.Hz (m)	Deniv. (m)	Tension (daN)	Reaction (daN)	Ang.aval (Rd)	Ang.amont (Rd)	Flèche (m)	Frottement (daN)	Galets S C	Ch/galet (daN)	Coef.sec.	2*alp (Rd)	2*alp.lim (Rd)	surchar. (daN)	surten. (daN)	message
G1-1	26,00	0,00	21009	307		-0,0146	0,09	9			8,28					
G1-2	6,50	-0,07	21018	609	0,0146	-0,0144	0,01	18	4 S	152	8,28	0,0073	0,0780			
P1	7,09	2,03	21114	-5910	-0,0071	0,2749	0,01	177	12 C	-492	8,28	0,0235	0,0780	-5891		
P2	41,22	20,64	21302	-3367	0,2828	0,4415	0,29	101	8 C	-421	8,19	0,0198	0,0780	-3214		
P3	130,46	23,36	21962	8241	0,4866	0,1077	2,32	247	12 S	687	7,97	0,0316	0,0780			
P4	157,09	24,56	22695	3891	0,2455	0,0738	3,25	117	8 S	486	7,69	0,0215	0,0780			
P5	138,36	50,89	23350	-1120	0,2350	0,2831	2,68	34	8 /8 S/C	-140	7,46	0,0060	0,0774	-269		S/C
P6	45,36	10,93	24642	5023	0,4195	0,2148	0,26	151	12 S	419	7,08	0,0171	0,0726			
P7	147,12	19,10	25049	4941	0,2579	0,0601	2,57	148	8 S	618	6,97	0,0247	0,0711			
P8	195,35	30,34	25625	3400	0,1972	0,0645	4,45	102	8 S	425	6,80	0,0166	0,0690		3069	
P9	145,16	28,29	26436	3012	0,2420	0,1280	2,41	90	8 S	377	6,59	0,0142	0,0662		2498	
P10	114,22	24,07	27189	2650	0,2559	0,1584	1,46	80	6 S	442	6,41	0,0163	0,0638		2417	
P11	96,29	27,07	27806	640	0,2564	0,2333	1,05	19	4 /4 S/C	160	6,26	0,0058	0,0619		-152	S/C
P12	212,59	65,91	28497	2873	0,3141	0,2134	5,00	86	6 S	479	6,12	0,0168	0,0600		2494	
P13	84,34	26,49	30145	3414	0,3849	0,2715	0,76	102	8 S	427	5,78	0,0142	0,0557		3222	
P14	74,00	16,40	30889	4524	0,3367	0,1900	0,54	136	8 S	566	5,65	0,0183	0,0539			
P15	79,07	6,22	31436	6172	0,2460	0,0489	0,59	185	12 S	514	5,55	0,0164	0,0527			
P16	30,93	0,10	31731	3680	0,1080	-0,0083	0,09	110	6 S	613	5,49	0,0194	0,0519			

G2-1	23,06	0,00	31799	738	0,0147	-0,0086	0,05	22	4 S	185	5,47	0,0058	0,0517			
G2-2			31811	272	0,0085			8			5,47					

COTE DESCENTE : A VIDE (Coté montée : A vide)

App.	Dist.Hz (m)	Deniv. (m)	Tension (daN)	Reaction (daN)	Ang.aval (Rd)	Ang.amont (Rd)	Flèche (m)	Frottement (daN)	Galets S C	Ch/galet (daN)	Coef.sec.	2*alp (Rd)	2*alp.lim (Rd)	surchar. (daN)	surten. (daN)	message
G1-1	26,00	0,00	20991	307		-0,0146	0,09	9			8,29					
G1-2	6,50	-0,07	20982	609	0,0146	-0,0144	0,01	18	4 S	152	8,29	0,0073	0,0780			
P1	7,09	2,03	20882	-5894	-0,0071	0,2749	0,01	177	12 C	-491	8,30	0,0235	0,0780	-5823		
P2	41,22	20,64	20793	-3290	0,2829	0,4409	0,30	99	8 C	-411	8,35	0,0198	0,0780	-3116		
P3	130,46	23,36	21109	8068	0,4872	0,1041	2,44	242	12 S	672	8,20	0,0319	0,0780			
P4	157,09	24,56	21481	3867	0,2490	0,0688	3,45	116	6 S	645	8,08	0,0300	0,0780			
P5	138,36	50,89	21989	-857	0,2399	0,2787	2,85	26	8 /8 S/C	-107	7,91	0,0049	0,0774	26		S/C
P6	45,36	10,93	23104	4863	0,4236	0,2133	0,28	146	8 S	608	7,51	0,0263	0,0726			
P7	147,12	19,10	23217	4760	0,2595	0,0543	2,79	143	8 S	595	7,47	0,0257	0,0711			
P8	195,35	30,34	23544	3450	0,2030	0,0562	4,86	104	6 S	575	7,37	0,0245	0,0690		3153	
P9	145,16	28,29	24162	3097	0,2500	0,1217	2,64	93	6 S	516	7,19	0,0214	0,0662		2626	
P10	114,22	24,07	24742	2687	0,2620	0,1533	1,61	81	4 S	672	7,02	0,0272	0,0638		2472	
P11	96,29	27,07	25257	808	0,2612	0,2293	1,15	24	4 /4 S/C	202	6,89	0,0080	0,0619		91	S/C
P12	212,59	65,91	25839	2942	0,3182	0,2041	5,53	88	6 S	490	6,72	0,0190	0,0600		2597	
P13	84,34	26,49	27298	3427	0,3935	0,2680	0,84	103	6 S	571	6,36	0,0209	0,0557		3235	
P14	74,00	16,40	27807	4270	0,3402	0,1867	0,61	128	6 S	712	6,24	0,0256	0,0539			
P15	79,07	6,22	28044	5724	0,2492	0,0452	0,66	172	8 S	715	6,19	0,0255	0,0527			
P16	30,93	0,10	28054	3412	0,1117	-0,0097	0,10	102	6 S	569	6,19	0,0202	0,0519			

G2-1	23,06	0,00	27994	729	0,0163	-0,0097	0,06	22	4 S	182	6,21	0,0065	0,0517			
G2-2			27983	272	0,0097			8			6,22					

COTE MONTEE : CABLE SEUL (Coté descente : Câble seul)

App.	Dist.Hz (m)	Deniv. (m)	Tension (daN)	Reaction (daN)	Ang.aval (Rd)	Ang.amont (Rd)	Flèche (m)	Frottement (daN)	Galets S C	Ch/galet (daN)	Coef.sec.	2*alp (Rd)	2*alp.lim (Rd)	surchar. (daN)	surten. (daN)	message
G1-1	26,00	0,00	21004	117		-0,0056	0,04	4			8,28					
G1-2	6,50	-0,07	21009	372	0,0056	-0,0122	0,00	11	4 S	93	8,28	0,0044	0,0780			
P1	7,09	2,03	21104	-6004	-0,0094	0,2773	0,00	180	12 C	-500	8,28	0,0239	0,0780	-6015		
P2	41,22	20,64	21268	-3710	0,2803	0,4555	0,11	111	8 C	-464	8,20	0,0219	0,0780	-3658		
P3	130,46	23,36	21613	6916	0,4728	0,1502	0,91	207	12 S	576	8,09	0,0269	0,0780			
P4	157,09	24,56	21954	1778	0,2040	0,1230	1,29	53	8 S	222	7,94	0,0101	0,0780			
P5	138,36	50,89	22247	-3050	0,1870	0,3246	1,09	92	8 /8 S/C	-381	7,84	0,0172	0,0780	-2696		S/C
P6	45,36	10,93	22803	3465	0,3799	0,2275	0,11	104	12 S	289	7,65	0,0127	0,0780			
P7	147,12	19,10	23003	3326	0,2453	0,1004	1,07	100	8 S	416	7,58	0,0181	0,0780			
P8	195,35	30,34	23240	961	0,1577	0,1163	1,88	29	8 S	120	7,49	0,0052	0,0779		718	
P9	145,16	28,29	23536	630	0,1915	0,1648	1,04	19	8 S	79	7,40	0,0033	0,0766		252	
P10	114,22	24,07	23813	806	0,2200	0,1862	0,64	24	6 S	134	7,31	0,0056	0,0755		650	
P11	96,29	27,07	24051	-647	0,2291	0,2560	0,47	19	4 /4 S/C	-162	7,24	0,0067	0,0746	-379		S/C
P12	212,59	65,91	24315	740	0,2919	0,2614	2,27	22	6 S	123	7,16	0,0051	0,0736		470	
P13	84,34	26,49	24939	1248	0,3392	0,2891	0,35	37	8 S	156	6,98	0,0063	0,0713		1185	
P14	74,00	16,40	25239	2883	0,3194	0,2049	0,26	86	8 S	360	6,91	0,0143	0,0703			
P15	79,07	6,22	25493	4233	0,2311	0,0646	0,28	127	12 S	353	6,84	0,0139	0,0695			
P16	30,93	0,10	25649	2422	0,0924	-0,0022	0,04	73	6 S	404	6,79	0,0158	0,0688			

G2-1	23,06	0,00	25691	326	0,0086	-0,0040	0,02	10	4 S	81	6,77	0,0032	0,0686			
G2-2			25696	104	0,0040			3			6,77					

COTE DESCENTE : CABLE SEUL (Coté montée : Câble seul)

App.	Dist.Hz (m)	Deniv. (m)	Tension (daN)	Reaction (daN)	Ang.aval (Rd)	Ang.amont (Rd)	Flèche (m)	Frottement (daN)	Galets S C	Ch/galet (daN)	Coef.sec.	2*alp (Rd)	2*alp.lim (Rd)	surchar. (daN)	surten. (daN)	message
G1-1			20996	117		-0,0056		4			8,29					
	26,00	0,00					0,04									
G1-2			20991	372	0,0056	-0,0122		11	4 S	93	8,29	0,0044	0,0780			
	6,50	-0,07					0,00									
P1			20895	-5996	-0,0094	0,2773		180	12 C	-500	8,29	0,0239	0,0780	-5954		
	7,09	2,03					0,00									
P2			20769	-3638	0,2804	0,4553		109	8 C	-455	8,36	0,0219	0,0780	-3564		
	41,22	20,64					0,11									
P3			20799	6743	0,4732	0,1489		202	12 S	562	8,33	0,0270	0,0780			
	130,46	23,36					0,95									
P4			20881	1756	0,2053	0,1212		53	6 S	293	8,32	0,0140	0,0780			
	157,09	24,56					1,36									
P5			21034	-2829	0,1887	0,3229		85	8 /8 S/C	-354	8,26	0,0168	0,0780	-2452		
	138,36	50,89					1,15									S/C
P6			21399	3314	0,3816	0,2269		99	8 S	414	8,11	0,0193	0,0780			
	45,36	10,93					0,11									
P7			21401	3166	0,2460	0,0981		95	8 S	396	8,11	0,0185	0,0780			
	147,12	19,10					1,16									
P8			21510	1003	0,1599	0,1132		30	6 S	167	8,08	0,0078	0,0779		778	
	195,35	30,34					2,03									
P9			21758	698	0,1946	0,1625		21	6 S	116	7,99	0,0053	0,0766		348	
	145,16	28,29					1,12									
P10			21989	834	0,2223	0,1843		25	4 S	209	7,91	0,0095	0,0755		689	
	114,22	24,07					0,69									
P11			22185	-525	0,2309	0,2545		16	4 /4 S/C	-131	7,84	0,0059	0,0746	-256		
	96,29	27,07					0,51									S/C
P12			22409	791	0,2934	0,2581		24	6 S	132	7,76	0,0059	0,0736		541	
	212,59	65,91					2,46									
P13			22972	1256	0,3425	0,2878		38	6 S	209	7,57	0,0091	0,0713		1196	
	84,34	26,49					0,38									
P14			23151	2712	0,3207	0,2037		81	6 S	452	7,50	0,0195	0,0703			
	74,00	16,40					0,28									
P15			23199	3932	0,2325	0,0631		118	8 S	491	7,48	0,0212	0,0695			
	79,07	6,22					0,31									
P16			23162	2240	0,0938	-0,0028		67	6 S	373	7,50	0,0161	0,0688			
	30,93	0,10					0,05									

G2-1	23,06	0,00	23125	318	0,0093	-0,0045	0,03	10	4 S	80	7,52	0,0034	0,0686			
G2-2			23120	104	0,0045			3			7,53					

COTE MONTEE : EN CHARGE (Coté descente : A vide)

App.	Dist.Hz (m)	Deniv. (m)	Tension (daN)	Reaction (daN)	Ang.aval (Rd)	Ang.amont (Rd)	Flèche (m)	Frottement (daN)	Galets S C	Ch/galet (daN)	Coef.sec.	2*alp (Rd)	2*alp.lim (Rd)	surchar. (daN)	surten. (daN)	message
G1-1	26,00	0,00	21014	477		-0,0227	0,15	14			8,28					
G1-2	6,50	-0,07	21027	822	0,0227	-0,0164	0,01	25	4 S	205	8,28	0,0098	0,0780			
P1	7,09	2,03	21124	-5825	-0,0051	0,2727	0,01	175	12 C	-485	8,27	0,0231	0,0780	-5780		
P2	41,22	20,64	21332	-3063	0,2849	0,4291	0,45	92	8 C	-383	8,17	0,0180	0,0780	-2818		
P3	130,46	23,36	22276	9427	0,4986	0,0708	3,55	283	12 S	786	7,86	0,0357	0,0780			
P4	157,09	24,56	23360	5791	0,2810	0,0324	4,89	174	8 S	724	7,48	0,0311	0,0777			
P5	138,36	50,89	24357	621	0,2747	0,2493	3,96	19	8 /8 S/C	78	7,15	0,0032	0,0734		-1587	S/C
P6	45,36	10,93	26329	6434	0,4507	0,2051	0,37	193	12 S	536	6,63	0,0205	0,0667			
P7	147,12	19,10	26922	6393	0,2675	0,0294	3,71	192	8 S	799	6,49	0,0298	0,0648			
P8	195,35	30,34	27802	5593	0,2271	0,0258	6,36	168	8 S	699	6,28	0,0252	0,0621		5146	
P9	145,16	28,29	29076	5157	0,2790	0,1015	3,39	155	8 S	645	6,00	0,0222	0,0585		4470	
P10	114,22	24,07	30255	4308	0,2814	0,1389	2,04	129	6 S	718	5,76	0,0238	0,0554		3976	
P11	96,29	27,07	31229	1794	0,2752	0,2178	1,45	54	4 /4 S/C	449	5,58	0,0144	0,0530		857	S/C
P12	212,59	65,91	32321	4783	0,3291	0,1812	6,81	143	6 S	797	5,40	0,0247	0,0506		4277	
P13	84,34	26,49	34890	5368	0,4145	0,2603	1,01	161	8 S	671	5,00	0,0193	0,0455		5006	
P14	74,00	16,40	36031	6000	0,3476	0,1806	0,72	180	8 S	750	4,84	0,0209	0,0427			
P15	79,07	6,22	36842	7921	0,2552	0,0393	0,78	238	12 S	660	4,74	0,0180	0,0409			
P16	30,93	0,10	37261	4815	0,1175	-0,0120	0,12	144	6 S	802	4,68	0,0216	0,0399			

G2-1	———	———	37353	1108	0,0184	-0,0113	———	33	4	277	4,66	0,0074	0,0395			
	23,06	0,00					0,07		S							
G2-2	———	———	37370	422	0,0113		———	13			4,66					

COTE DESCENTE : A VIDE (Coté montée : En charge)

App.	Dist.Hz (m)	Deniv. (m)	Tension (daN)	Reaction (daN)	Ang.aval (Rd)	Ang.amont (Rd)	Flèche (m)	Frottement (daN)	Galets S C	Ch/galet (daN)	Coef.sec.	2*alp (Rd)	2*alp.lim (Rd)	surchar. (daN)	surten. (daN)	message
G1-1	26,00	0,00	20991	307		-0,0146	0,09	9			8,29					
G1-2	6,50	-0,07	20982	609	0,0146	-0,0144	0,01	18	4 S	152	8,29	0,0073	0,0780			
P1	7,09	2,03	20882	-5894	-0,0071	0,2749	0,01	177	12 C	-491	8,30	0,0235	0,0780	-5823		
P2	41,22	20,64	20793	-3290	0,2829	0,4409	0,30	99	8 C	-411	8,35	0,0198	0,0780	-3116		
P3	130,46	23,36	21109	8068	0,4872	0,1041	2,44	242	12 S	672	8,20	0,0319	0,0780			
P4	157,09	24,56	21481	3867	0,2490	0,0688	3,45	116	6 S	645	8,08	0,0300	0,0777			
P5	138,36	50,89	21989	-857	0,2399	0,2787	2,85	26	8 /8 S/C	-107	7,91	0,0049	0,0734	26		S/C
P6	45,36	10,93	23104	4863	0,4236	0,2133	0,28	146	8 S	608	7,51	0,0263	0,0667			
P7	147,12	19,10	23217	4760	0,2595	0,0543	2,79	143	8 S	595	7,47	0,0257	0,0648			
P8	195,35	30,34	23544	3450	0,2030	0,0562	4,86	104	6 S	575	7,37	0,0245	0,0621		3153	
P9	145,16	28,29	24162	3097	0,2500	0,1217	2,64	93	6 S	516	7,19	0,0214	0,0585		2626	
P10	114,22	24,07	24742	2687	0,2620	0,1533	1,61	81	4 S	672	7,02	0,0272	0,0554		2472	
P11	96,29	27,07	25257	808	0,2612	0,2293	1,15	24	4 /4 S/C	202	6,89	0,0080	0,0530		91	S/C
P12	212,59	65,91	25839	2942	0,3182	0,2041	5,53	88	6 S	490	6,72	0,0190	0,0506		2597	
P13	84,34	26,49	27298	3427	0,3935	0,2680	0,84	103	6 S	571	6,36	0,0209	0,0455		3235	
P14	74,00	16,40	27807	4270	0,3402	0,1867	0,61	128	6 S	712	6,24	0,0256	0,0427			
P15	79,07	6,22	28044	5724	0,2492	0,0452	0,66	172	8 S	715	6,19	0,0255	0,0409			
P16	30,93	0,10	28054	3412	0,1117	-0,0097	0,10	102	6 S	569	6,19	0,0202	0,0399			

G2-1	———	———	27994	729	0,0163	-0,0097	———	22	4	182	6,21	0,0065	0,0395			
	23,06	0,00					0,06		S							
G2-2	———	———	27983	272	0,0097		———	8			6,22					

COTE MONTEE : A VIDE (Coté descente : En charge)

App.	Dist.Hz (m)	Deniv. (m)	Tension (daN)	Reaction (daN)	Ang.aval (Rd)	Ang.amont (Rd)	Flèche (m)	Frottement (daN)	Galets S C	Ch/galet (daN)	Coef.sec.	2*alp (Rd)	2*alp.lim (Rd)	surchar. (daN)	surten. (daN)	message
G1-1	26,00	0,00	21009	307		-0,0146	0,09	9			8,28					
G1-2	6,50	-0,07	21018	609	0,0146	-0,0144	0,01	18	4 S	152	8,28	0,0073	0,0780			
P1	7,09	2,03	21114	-5910	-0,0071	0,2749	0,01	177	12 C	-492	8,28	0,0235	0,0780	-5891		
P2	41,22	20,64	21302	-3367	0,2828	0,4415	0,29	101	8 C	-421	8,19	0,0198	0,0780	-3214		
P3	130,46	23,36	21962	8241	0,4866	0,1077	2,32	247	12 S	687	7,97	0,0316	0,0780			
P4	157,09	24,56	22695	3891	0,2455	0,0738	3,25	117	8 S	486	7,69	0,0215	0,0780			
P5	138,36	50,89	23350	-1120	0,2350	0,2831	2,68	34	8 /8 S/C	-140	7,46	0,0060	0,0774	-269		S/C
P6	45,36	10,93	24642	5023	0,4195	0,2148	0,26	151	12 S	419	7,08	0,0171	0,0726			
P7	147,12	19,10	25049	4941	0,2579	0,0601	2,57	148	8 S	618	6,97	0,0247	0,0711			
P8	195,35	30,34	25625	3400	0,1972	0,0645	4,45	102	8 S	425	6,80	0,0166	0,0690		3069	
P9	145,16	28,29	26436	3012	0,2420	0,1280	2,41	90	8 S	377	6,59	0,0142	0,0662		2498	
P10	114,22	24,07	27189	2650	0,2559	0,1584	1,46	80	6 S	442	6,41	0,0163	0,0638		2417	
P11	96,29	27,07	27806	640	0,2564	0,2333	1,05	19	4 /4 S/C	160	6,26	0,0058	0,0619		-152	S/C
P12	212,59	65,91	28497	2873	0,3141	0,2134	5,00	86	6 S	479	6,12	0,0168	0,0600		2494	
P13	84,34	26,49	30145	3414	0,3849	0,2715	0,76	102	8 S	427	5,78	0,0142	0,0557		3222	
P14	74,00	16,40	30889	4524	0,3367	0,1900	0,54	136	8 S	566	5,65	0,0183	0,0539			
P15	79,07	6,22	31436	6172	0,2460	0,0489	0,59	185	12 S	514	5,55	0,0164	0,0527			
P16	30,93	0,10	31731	3680	0,1080	-0,0083	0,09	110	6 S	613	5,49	0,0194	0,0519			

G2-1	23,06	0,00	31799	738	0,0147	-0,0086	0,05	22	4 S	185	5,47	0,0058	0,0517			
G2-2			31811	272	0,0085			8			5,47					

COTE DESCENTE : EN CHARGE (Coté montée : A vide)

App.	Dist.Hz (m)	Deniv. (m)	Tension (daN)	Reaction (daN)	Ang.aval (Rd)	Ang.amont (Rd)	Flèche (m)	Frottement (daN)	Galets S C	Ch/galet (daN)	Coef.sec.	2*alp (Rd)	2*alp.lim (Rd)	surchar. (daN)	surten. (daN)	message
G1-1	26,00	0,00	20989	358		-0,0170	0,11	11			8,29					
G1-2	6,50	-0,07	20979	673	0,0171	-0,0150	0,01	20	4 S	168	8,29	0,0080	0,0780			
P1	7,09	2,03	20879	-5866	-0,0065	0,2742	0,01	176	12 C	-489	8,30	0,0234	0,0780	-5787		
P2	41,22	20,64	20799	-3198	0,2836	0,4370	0,35	96	8 C	-400	8,35	0,0192	0,0780	-2996		
P3	130,46	23,36	21192	8424	0,4909	0,0922	2,84	253	12 S	702	8,16	0,0332	0,0780			
P4	157,09	24,56	21642	4436	0,2604	0,0551	3,99	133	6 S	739	8,02	0,0342	0,0780			
P5	138,36	50,89	22246	-325	0,2530	0,2676	3,27	10	8 /8 S/C	-41	7,82	0,0018	0,0774	637		S/C
P6	45,36	10,93	23562	5282	0,4340	0,2099	0,32	158	8 S	660	7,36	0,0280	0,0726			
P7	147,12	19,10	23706	5189	0,2627	0,0436	3,18	156	8 S	649	7,32	0,0274	0,0711			
P8	195,35	30,34	24092	4110	0,2134	0,0424	5,54	123	6 S	685	7,20	0,0285	0,0690		3786	
P9	145,16	28,29	24808	3745	0,2632	0,1121	3,00	112	6 S	624	7,00	0,0252	0,0662		3231	
P10	114,22	24,07	25483	3187	0,2712	0,1461	1,82	96	4 S	797	6,82	0,0313	0,0638		2947	
P11	96,29	27,07	26080	1167	0,2682	0,2234	1,30	35	4 /4 S/C	292	6,67	0,0112	0,0619		409	S/C
P12	212,59	65,91	26754	3520	0,3237	0,1919	6,21	106	6 S	587	6,49	0,0220	0,0600		3143	
P13	84,34	26,49	28454	4014	0,4047	0,2636	0,94	120	6 S	669	6,10	0,0235	0,0557		3774	
P14	74,00	16,40	29052	4689	0,3444	0,1831	0,68	141	6 S	782	5,97	0,0269	0,0539			
P15	79,07	6,22	29340	6205	0,2528	0,0413	0,74	186	8 S	776	5,91	0,0264	0,0527			
P16	30,93	0,10	29362	3726	0,1155	-0,0112	0,11	112	6 S	621	5,91	0,0211	0,0519			

G2-1	23,06	0,00	29296	839	0,0178	-0,0108	0,06	25	4 S	210	5,94	0,0072	0,0517			
G2-2			29284	317	0,0108			10			5,94					

REGIE REMONTEES MECANIQUES CHAMROUSSE

TSD6 de BERANGERE

Pièce G

DEROGATIONS

- SANS OBJET -

REGIE REMONTEES MECANIQUES CHAMROUSSE

TSD6 de BERANGERE

Pièce H

DISPOSITIONS de SAUVETAGE

DOMAINE SKIABLE DE CHAMROUSSE

TELESIEGE DEBRAYABLE DE BERANGERE

Pièce H

DISPOSITIONS de SAUVETAGE

CARACTERISTIQUES DE L'APPAREIL

Télésiège cabines débrayables	:		sièges 6 places
Longueur suivant la pente	:		1 802,57 m
Dénivelée	:		374.93 m
Station motrice	:		Amont
Station de tension	:		Aval
Sens de montée	:		gauche
Débit (montée seulement)	:		3 600 sk/h
Vitesse en ligne	:		6 m/sec maxi
Nombre de véhicules	:		110 sièges
Nombre de pylône	:		
Embarquement	:		dans l'axe
Débarquement	:		dans l'axe
Conditions d'exploitation		100 % montée	30 % descente
Exploitation	:		Eté - Hiver
Altitude gare aval	:		1749,25 m
Altitude gare amont	:		2126,00 m

RESPONSABLES

La décision d'évacuer la ligne du télésiège cabines débrayables de Berangère est prise par le Chef d'Exploitation ou son suppléant sur rapport du responsable de l'appareil.

Cette décision doit être prise au maximum dans les 30 minutes qui suivent le rapport de l'incident.

Dès la décision prise de l'évacuation, le service des pistes de la station est chargé par le Chef d'exploitation, de parcourir la ligne à la descente, afin de prévenir les usagers de l'évacuation.
Il dispose pour ce faire d'un porte-voix qui est stocké en gare d'arrivée.
Il doit également rassurer les passagers.

Le Chef d'exploitation demande aux sauveteurs de service de se rendre au point de ralliement qui est la gare supérieure du télésiège débrayable.

Le Chef d'exploitation prévient les autorités compétentes, gendarmerie, service de contrôle des remontées mécaniques.

SAUVETEURS

Le sauvetage est exécuté par le personnel de la Régie des Remontées Mécaniques de Chamrousse.
Il se déroule sous la responsabilité permanente du Chef d'exploitation ou de son suppléant.

Par ailleurs, après évacuation de la ligne, l'accompagnement et l'accueil au sol sont assurés en priorité par les autres pisteurs de la station.

MATERIEL

Il est composé d'un sac à dos par équipe de sauvetage qui contient le dispositif de descente sur câble et d'évacuation au sol.

Chaque équipe dispose d'un poste de radio et doit se munir d'un matériel d'éclairage si le sauvetage risque de se terminer de nuit. Le matériel d'éclairage individuel étant composé de lampes frontales à concurrence d'une lampe par personne prenant part au sauvetage. De plus, la station dispose de chenillettes équipées de projecteurs.

Le matériel de sauvetage est entreposé dans la gare de l'installation.

SECTEUR D'INTERVENTION

La ligne du télésiège débrayable est divisée en plusieurs secteurs d'intervention. Le nombre de secteurs correspond au nombre d'équipes de sauvetage. Chaque équipe étant affectée à un secteur.

Les sommets de ces secteurs sont accessibles en chenillette quelles que soient les conditions atmosphériques ou à ski.

PERSONNEL D'INTERVENTION

Le personnel d'intervention est composé de personnes de la Régie des Remontées Mécaniques de Chamrousse.
Le personnel peut intervenir indifféremment sur le câble ou à terre.

Toutes ces personnes connaissent la technique et le matériel d'évacuation. Un exercice annuel de sauvetage est organisé par l'exploitant.

CONDUITE DE L'OPERATION

Après décision de l'évacuation, sauveteurs et chenillettes se rendent au lieu de stockage du matériel.
Chaque groupe de deux sauveteurs se munit d'un sac à dos, renfermant le matériel et se rend au départ de son secteur à ski.

DESCENTE DES PASSAGERS

Aux pylônes indiqués, les sauveteurs s'équipent du matériel contenu dans le sac et évacuent en s'acheminant sur le câble, véhicule par véhicule. Les passagers sont évacués avec leur matériel de ski. Ils sont pris en charge au sol par le personnel de la Régie des Remontées Mécaniques de Chamrousse qui les acheminent par gravité jusqu'aux pistes de ski localisées à proximité de l'installation.